



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

## La représentation des femmes dans les parlements des pays les moins avancés : bilan de la décennie 2011-2020

### Introduction

En dépit des engagements pris à l'échelle internationale pour favoriser l'égale participation des femmes à la vie politique, qui constitue une condition indispensable au fonctionnement de la démocratie, ces dernières continuent d'être exclues des processus décisionnels dans le monde. Elles sont sous-représentées dans les institutions politiques et dans l'élaboration des politiques, et la situation est encore plus critique concernant l'accès aux postes de direction. En conséquence, les femmes sont moins à même de pouvoir contribuer à l'amélioration de leur-bien-être en faisant campagne en faveur de lois et de politiques capables de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles.

Étant donné que l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes sont des aspects essentiels du développement durable, l'action menée pour éliminer la pauvreté et progresser sur la voie du développement social et humain dans les pays les moins avancés (PMA) doit inclure des mesures favorables à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des genres, notamment dans la vie politique et l'élaboration des politiques. C'est la raison pour laquelle le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 a recensé et inclus un certain nombre d'objectifs et de cibles axés sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Aux fins de l'évaluation des engagements pris en faveur de l'égalité des sexes dans le cadre du Programme d'action d'Istanbul, cette note porte sur la représentation des femmes dans les parlements des PMA. Les conclusions montrent que, dans les 46 pays appartenant à la catégorie des PMA<sup>1</sup>, moins de 20 % des postes au sein de l'exécutif sont occupés par des femmes et moins de 25 % des parlementaires sont des femmes. Ces résultats décevants s'inscrivent dans la tendance observée à l'échelle mondiale

---

<sup>1</sup> Pays se heurtant à des obstacles sociaux, économiques et environnementaux majeurs en matière de développement (voir l'annexe 1 pour la liste actuelle).

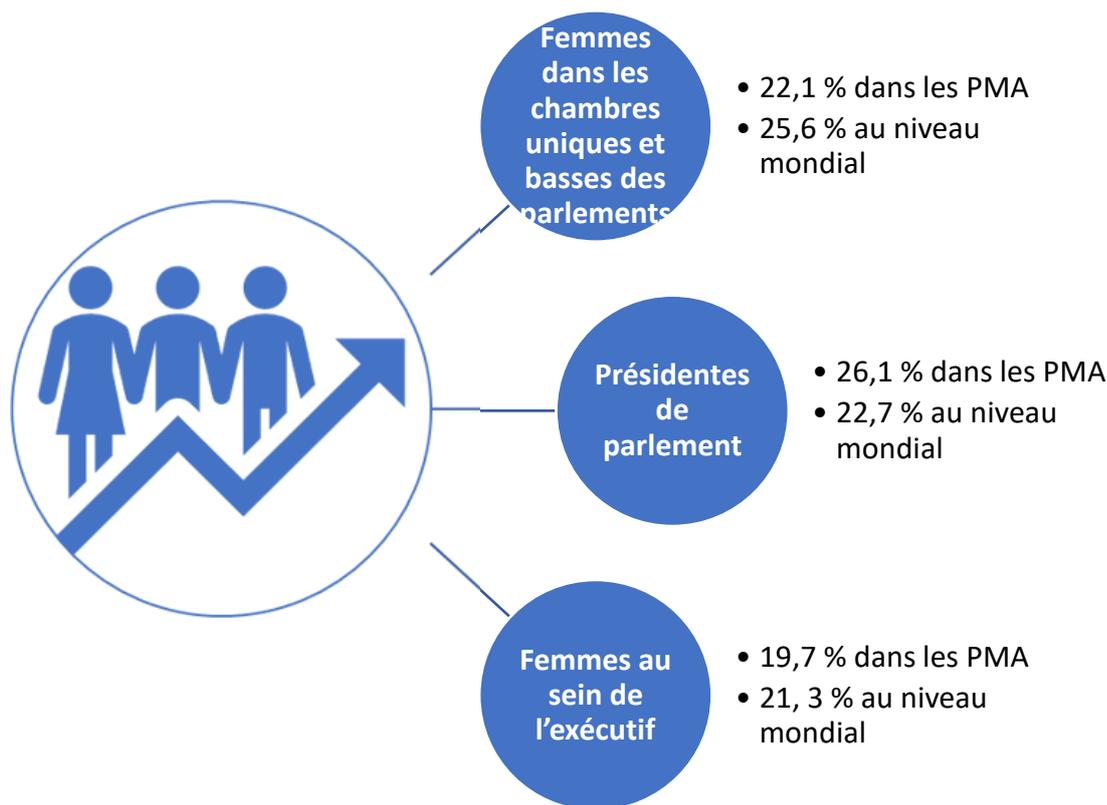


Figure 1 : Proportion de femmes parlementaires, présidentes<sup>2</sup> et titulaires d'un poste au sein de l'exécutif (2020)

### Les femmes parlementaires

En 2011<sup>3</sup>, année de l'adoption du Programme d'action d'Istanbul, les femmes occupaient 18,3 pour cent des sièges dans les chambres basses et uniques des parlements. Au cours de la décennie suivante, le groupe des PMA<sup>4</sup> a constamment progressé (figure 2), et en 2020, le pourcentage de femmes parlementaires atteignait 22,1 pour cent, un chiffre soutenant largement la comparaison avec la moyenne mondiale qui s'établissait à 25,6 pour cent. Ces progrès sont toutefois contrastés, et on observe des différences importantes entre les pays de cette catégorie (annexe 2).

<sup>2</sup> Présidentes de l'une des chambres d'un parlement national.

<sup>3</sup> En date du 31 décembre 2011.

<sup>4</sup> Les pays actuellement classés dans la catégorie des PMA ; à l'exclusion du Samoa, de la Guinée équatoriale et du Vanuatu, qui sont respectivement sortis de la catégorie des PMA en 2014, 2017 et 2020.

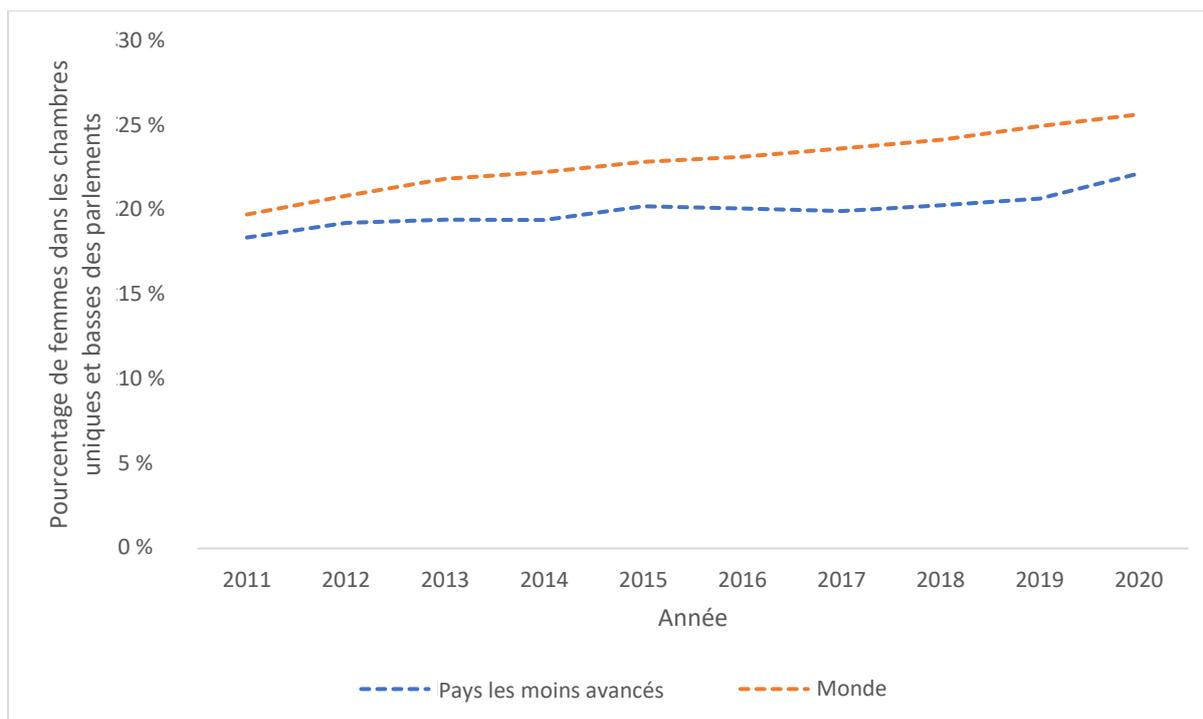


Figure 2 : Pourcentage moyen de femmes dans les chambres uniques et basses des parlements au niveau mondial et dans les PMA (2011–2020)

On observe une progression dans trente pays avec une augmentation du pourcentage de femmes présentes dans leurs parlements. Trois d’entre eux sont néanmoins restés au même niveau et treize autres ont régressé (annexe 2). Le Sénégal (+20,3 %), la Somalie (+17,6 %) et le Mali (+17,1 %) sont les pays qui ont le plus progressé, tandis que le Burkina Faso (-9,0 %), l’Angola (-8,6 %) et la Guinée (-5,2 %) ont enregistré les plus fortes diminutions du pourcentage de femmes dans leurs parlements. Les progrès<sup>5</sup> ont été particulièrement remarquables dans des pays comme le Sénégal et le Mozambique, où plus de 40 pour cent des parlementaires sont maintenant des femmes, et le Rwanda, qui compte plus de 60 pour cent de femmes parlementaires.

En dépit de cela, les femmes restent largement sous-représentées dans certains PMA comme le Yémen, où moins de 1 pour cent des parlementaires sont des femmes. Dans neuf pays, moins de 10 pour cent des parlementaires sont des femmes<sup>6</sup>, et 27 PMA sont en-dessous de la moyenne mondiale (voir l’annexe 3 pour la liste complète des pays et le pourcentage de femmes dans les chambres basses et uniques des parlements).

Au total, 56,5 pour cent des PMA ont légiféré en faveur de quotas de candidates ou de sièges réservés (annexe 4). Les PMA sont davantage susceptibles de disposer de ces quotas que les autres pays de leurs régions (figure 3). La mise en place de quotas semble avoir contribué à l’augmentation du nombre de femmes parlementaires dans certain PMA. Ces quotas sont notamment en vigueur dans 8 des 10 pays comptant le plus grand nombre de femmes parlementaires et dans 7 des 10 pays enregistrant la plus forte augmentation de femmes dans leur parlement.

Néanmoins, 7 des 10 pays accusant les plus fortes baisses du pourcentage de femmes parlementaires ont mis en place des quotas. Malgré l’adoption de politiques instaurant des

<sup>5</sup> Entre le 31 décembre 2011 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021 : le nombre de PMA comptant 10 pour cent ou plus de femmes parlementaires est passé de 32 à 37 ; le nombre de ceux comptant moins de 10 pour cent est passé de 12 à 9 ; et le nombre de ceux comptant 30 pour cent ou plus de femmes parlementaires est passé de 8 à 9.

<sup>6</sup> En date du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

quotas de genre, le Burkina Faso, le Liberia et les Îles Salomon affichent les plus faibles pourcentages de femmes dans leur parlement. Par ailleurs, des pays comme le Mozambique et l'Éthiopie n'ont pas eu besoin d'instaurer des quotas pour parvenir à une proportion élevée de femmes dans leurs parlements, tandis que les Comores et le Myanmar ont enregistré des progrès notables en l'absence de politiques de quotas.

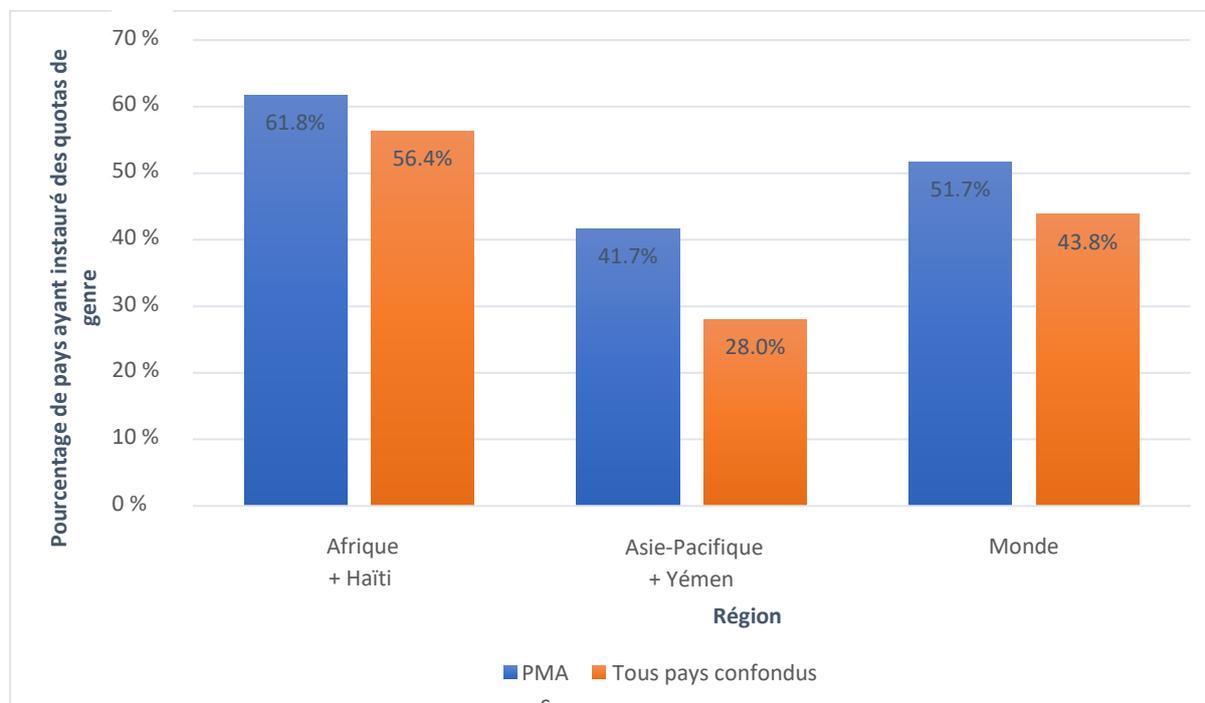


Figure 3 : Pays disposant de quotas de genre en 2020 (comparaison entre les moyennes régionales et celle des PMA)

Les PMA obtiennent également de meilleurs résultats que les autres pays en ce qui concerne les forums et autres groupes parlementaires réunissant des femmes membres de différents partis pour défendre les intérêts prioritaires des femmes. En 2020, 65,2 pour cent des PMA comptaient des forums ou des groupes de femmes parlementaires dans la chambre unique, la chambre basse, la chambre haute ou les deux chambres de leur parlement, un pourcentage nettement supérieur à la moyenne mondiale qui s'élevait à 44,8 pour cent<sup>7</sup>. Par ailleurs, les PMA progressent plus rapidement. Entre 2013 et 2020, le pourcentage de PMA comptant des forums ou des groupes de femmes parlementaires a augmenté de 6,5 pour cent contre 2,6 pour cent seulement pour la moyenne mondiale (figure 4).

<sup>7</sup> Il n'y avait aucune donnée disponible pour 10 PMA et 39 pays dans le monde.

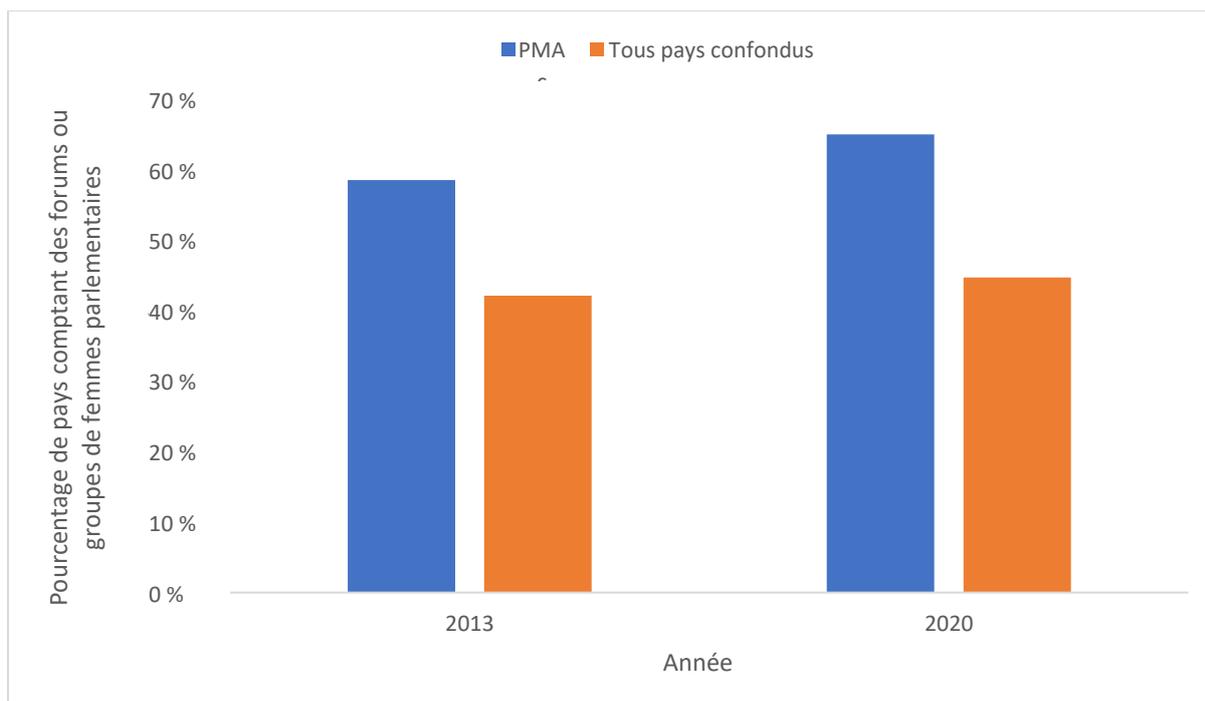


Figure 4 : Pays comptant des forums ou des groupes de femmes parlementaires (comparaison entre la moyenne mondiale et celle des PMA)

Dans les PMA, les femmes occupent en moyenne 26,2 pour cent<sup>8</sup> des postes de direction, plus particulièrement comme présidentes d'organes spécialisés<sup>9</sup>. Même si ce pourcentage soutient largement la comparaison avec la moyenne mondiale qui s'établit à 27,5 pour cent, ces deux chiffres sont encore loin de la parité. Une désagrégation thématique montre que les femmes parlementaires président essentiellement des organes spécialisés qui œuvrent en faveur de l'égalité des genres (figure 5). Dans les PMA, 67,9 pour cent des présidents de ces groupes étaient des femmes, contre 69,8 pour cent à l'échelle mondiale<sup>10</sup>. Néanmoins, les femmes étaient sous-représentées dans tous les autres groupes, notamment dans la défense et la finance, où elles représentaient moins de 20 pour cent des présidents, à la fois dans les PMA et dans le reste du monde.

<sup>8</sup>En date de décembre 2020.

<sup>9</sup> À l'exclusion des forums ou des groupes de femmes parlementaires.

<sup>10</sup> Il n'y avait aucune donnée disponible sur le sexe des présidents de sept organes spécialisés, et six groupes avaient deux présidents de sexe masculin.

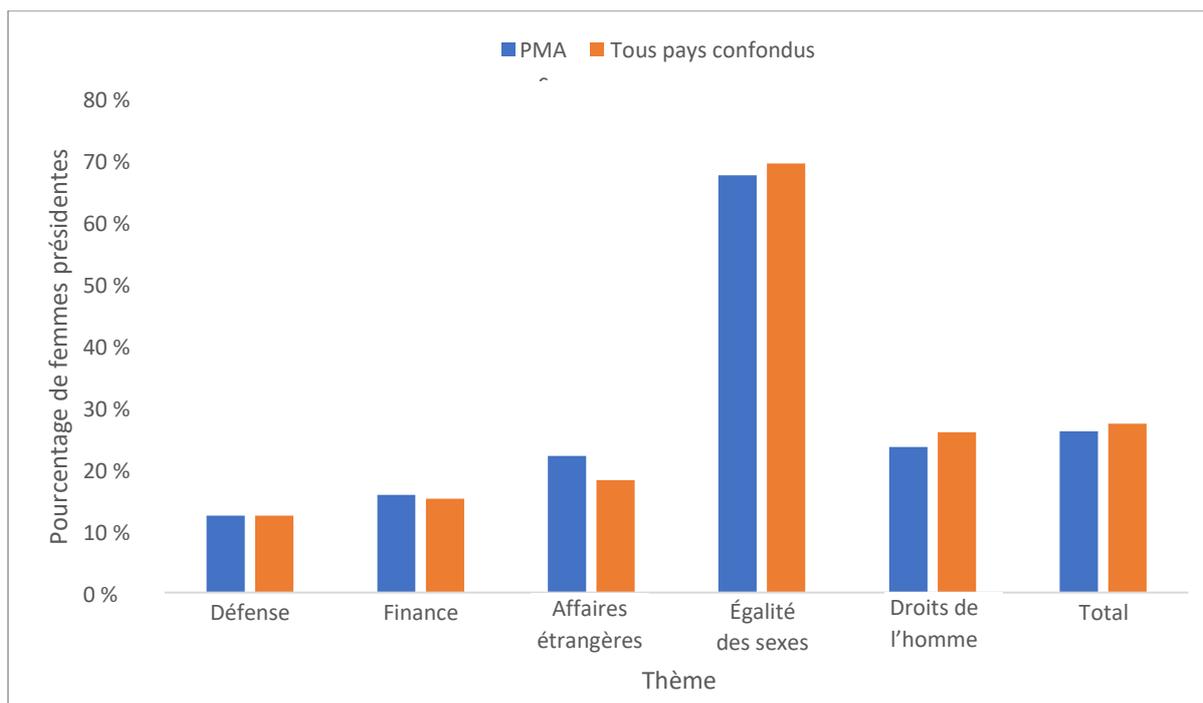


Figure 5 : Instances parlementaires spécialisées présidées par des femmes en 2020 (comparaison entre la moyenne mondiale et celle des PMA)

### Femmes au sein de l'exécutif

Entre 2010 et 2020, le pourcentage global de femmes titulaires d'un poste au sein de l'exécutif dans l'ensemble des PMA a augmenté de 2,7 pour cent, passant de 17,0 pour cent à 19,7 pour cent. Les progrès ont toutefois été inégaux (figure 6).

Dans 28 pays, le pourcentage de femmes occupant des postes au sein de l'exécutif (21,3 %) est inférieur à la moyenne mondiale. Seuls neuf PMA comptent 30 pour cent ou plus de femmes titulaires de postes au sein de l'exécutif, et dans dix pays, les femmes occupent moins de 10 pour cent de ces postes. Des pays comme le Rwanda et la Guinée-Bissau ont atteint la parité, avec respectivement 53,6 pour cent et 50,0 pour cent de femmes occupant des postes au sein de l'exécutif. En Éthiopie, au Mozambique et en Angola, les femmes occupent 40 pour cent ou plus des postes de l'exécutif. Mais tous les pays n'ont pas enregistré d'aussi bons résultats. Citons par exemple le Myanmar avec moins de 5 pour cent, ainsi que Kiribati et les Tuvalu, où il n'y a aucune femme dans l'exécutif. Dans vingt PMA, le pourcentage de femmes titulaires de postes au sein de l'exécutif a augmenté. L'Éthiopie fait figure de chef de file avec une hausse de 40,2 points de pourcentage, tandis que la Guinée-Bissau, le Rwanda et le Tchad ont chacun enregistré une augmentation de 20 points de pourcentage. À l'autre extrême, on trouve des pays comme le Lesotho (-24,2 %) et le Malawi (-16,2 %), qui ont enregistré les baisses les plus drastiques du pourcentage de femmes au sein de l'exécutif.

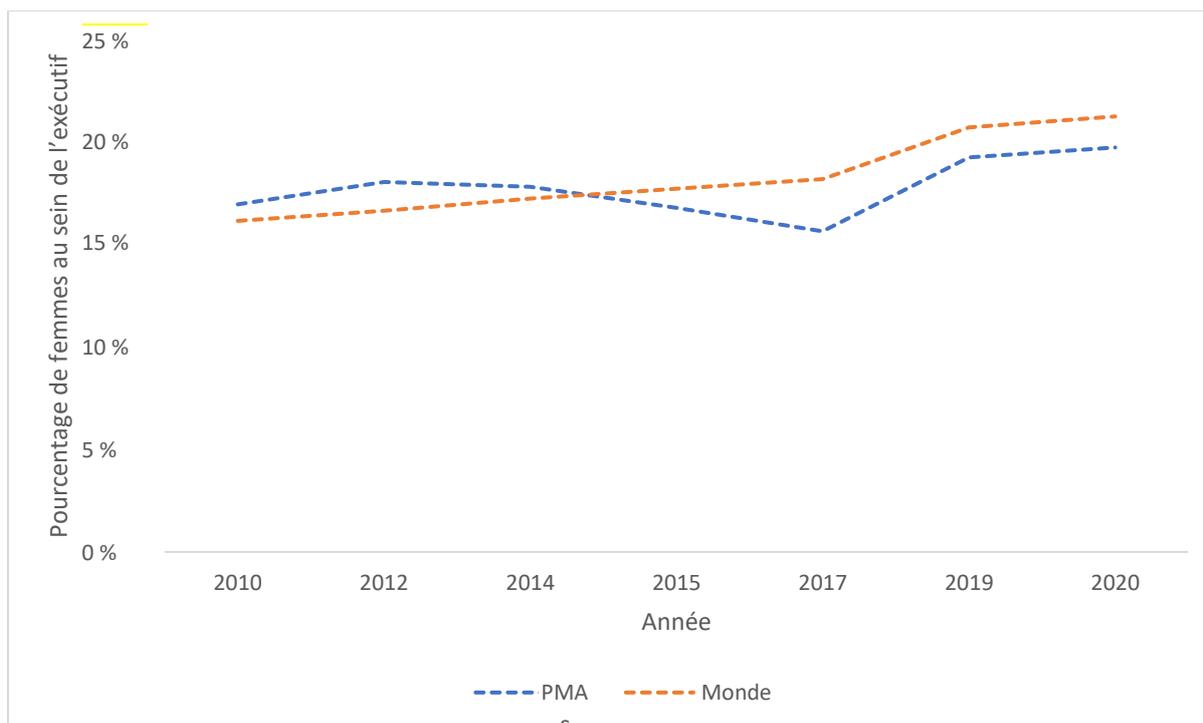


Figure 6 : Pourcentage moyen de femmes au sein de l'exécutif dans les PMA et à l'échelle mondiale (2010–2020)

## Conséquences pour le Programme d'action de Doha

Comme le montre ce rapport, la représentation des femmes dans les parlements des PMA demeure une question essentielle du nouveau Programme d'action, que l'ONU adoptera à Doha, en janvier 2022.

Le Programme d'action de Doha doit s'appuyer sur le Programme d'action d'Istanbul en accélérant considérablement les progrès vers la réalisation de l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et la représentation des femmes dans la prise de décisions au cours de la prochaine décennie. Le Programme d'action de Doha doit donc prendre en compte les enseignements tirés de la décennie du Programme d'action d'Istanbul.

Premièrement, il est important d'éliminer les obstacles à la participation politique et à la représentation des femmes, à la fois dans les institutions politiques et dans la société au sens large. Parmi ces obstacles, citons notamment l'absence de ressources financières et autres, le manque d'expérience politique, la conjoncture et la culture politiques patriarcales, les systèmes électoraux défavorables, la violence et les stéréotypes fondés sur le genre, ainsi que les attitudes et les règles discriminatoires. Par ailleurs, le renforcement de la gouvernance démocratique est une condition essentielle à l'innovation politique et à la contestation qui y est associée.

Deuxièmement, les progrès réalisés par certains PMA ont montré que l'instauration de quotas peut grandement contribuer à améliorer la représentation des femmes dans les parlements. Étant donné que plus de 40 pour cent des pays continuent de ne pas utiliser de quotas, des actions peuvent être entreprises pour veiller à ce que leur utilisation se généralise, et pour militer en faveur de l'adoption plus large de politiques de discrimination positive dans l'ensemble des PMA. En revanche, les progrès limités observés dans les PMA en termes d'amélioration de la représentation des femmes par le truchement des quotas prouvent qu'ils ne sont pas toujours efficaces. Les études ont montré que les effets à court, moyen et long terme des quotas de genre sont susceptibles d'être atténués par des facteurs tels que les

normes de genre, le niveau de démocratie, le système électoral, voire le système de quotas et le choix du mécanisme d'exécution. Il est donc primordial de prendre en considération ces facteurs et, le cas échéant, de s'en préoccuper pendant les phases d'adoption et d'application des lois sur les quotas.

Troisièmement, il est indispensable de regarder au-delà des chiffres, et de plaider en faveur de l'adoption de politiques qui, non seulement servent les intérêts des femmes, mais améliorent aussi considérablement leur existence, en favorisant la collaboration entre les partis, ainsi qu'en mobilisant et en menant une action éducative auprès des parlementaires des deux sexes sur les questions qui touchent les femmes. Pour ce faire, il faut augmenter la représentation des femmes, non seulement dans les parlements, mais aussi dans les groupes de femmes parlementaires, les instances parlementaires spécialisées, les fonctions de direction et au sein de l'exécutif. Les mesures législatives à caractère prioritaire pour les femmes auront ainsi plus de chances d'être mises en avant et le point de vue des femmes sera pris en compte dans la conception, l'élaboration et l'application des politiques, notamment dans des domaines tels que la défense et la finance, où la dimension de genre est souvent négligée.

Enfin, lors de l'élaboration du programme d'action de Doha, il convient d'accorder l'attention voulue aux crises nouvelles ou récentes et à leurs possibles retombées sur l'égalité des genres. C'est par exemple le cas de l'actuelle pandémie de COVID-19, qui touche de façon disproportionnée les femmes et les filles dans le monde (de Paz et coll., 2020). La pandémie a entraîné une augmentation de la violence fondée sur le genre, une perte d'autonomie, une multiplication des tâches domestiques et une réduction de la stabilité socioéconomique pour les femmes, qui sont davantage susceptibles de travailler dans le secteur informel. Ce sont les raisons pour lesquelles de nombreuses femmes manquent de temps et sont moins à même d'apporter leur contribution et de participer dans des domaines "non-essentiels" comme la vie économique et politique.

Des engagements pris dans chacun de ces domaines feront en sorte que le Programme d'action de Doha s'attaque efficacement aux défis actuels et futurs et surmonte les obstacles à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans les PMA. Cela permettra de progresser encore davantage sur la voie du développement durable dans tous les domaines politiques et contribuera à ne pas faire de laissés-pour-compte.

## Références

- C. de Paz, M. Muller, A.M. Munoz Boudet, I. Gaddis, *Gender Dimensions of the COVID-19 Pandemic* (Washington DC : Banque mondiale, 2020) : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/33622>.
- K. Elborgh-Woytek, M. Newiak, K. Kochhar, S. Fabrizio, K. Kpodar, P. Wingender, et coll., *L'emploi des femmes et l'économie : les avantages macroéconomiques de l'égalité des sexes*. Fonds monétaire international, 2013) : [www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2013/sdn1310.pdf](http://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2013/sdn1310.pdf).
- Union interparlementaire, Parline – données mondiales sur les parlements nationaux 2021 : <https://data.ipu.org/>.
- M. Manandhar, S. Hawkes, K. Buse, E. Nosrati, V. Magar, “Genre, santé et Programme de développement durable à l’horizon 2030”, *Bulletin de l’Organisation mondiale de la Santé*, 96(9) (2018), 644–653 : [www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6154065/](http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6154065/).
- N. Menon, “Gender and Development”, *Comparative Politics: Issues and Trends* (New Delhi : Indira Gandhi National Open University, 2018), 147–154.
- Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde 2021 : [databank.worldbank.org/home.aspx](http://databank.worldbank.org/home.aspx).
- Nations Unies, *Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (Édition du vingtième anniversaire*. Le Caire, 2014) : <https://www.unfpa.org/fr/publications/programme-daction-de-la-conference-internationale-sur-la-population-et-le>.
- ONU-Femmes, *World Survey on the role of women in development 2014: Gender equality and sustainable development* (New York, 2014) : [www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2014/10/world-survey-2014](http://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2014/10/world-survey-2014).
- Nations Unies, *Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés*. Istanbul, Turquie, 9–13 mai 2011 (Istanbul, 2011) : A/CONF.219/3/Rev.1.

## Annexe 1 : Liste des PMA

Pays	Région <sup>11</sup>
Afghanistan	Asie du Sud
Angola	Afrique subsaharienne
Bangladesh	Asie du Sud
Bénin	Afrique subsaharienne
Bhoutan	Asie du Sud
Burkina Faso	Afrique subsaharienne
Burundi	Afrique subsaharienne
Cambodge	Asie de l'Est et Pacifique
Comores	Afrique subsaharienne
Djibouti	Moyen-Orient et Afrique du Nord
Érythrée	Afrique subsaharienne
Éthiopie	Afrique subsaharienne
Gambie	Afrique subsaharienne
Guinée	Afrique subsaharienne
Guinée-Bissau	Afrique subsaharienne
Haïti	Amérique latine et Caraïbes
Îles Salomon	Asie de l'Est et Pacifique
Kiribati	Asie de l'Est et Pacifique
Lesotho	Afrique subsaharienne
Libéria	Afrique subsaharienne
Madagascar	Afrique subsaharienne
Malawi	Afrique subsaharienne
Mali	Afrique subsaharienne
Mauritanie	Afrique subsaharienne
Mozambique	Afrique subsaharienne
Myanmar	Asie de l'Est et Pacifique
Népal	Asie du Sud
Niger	Afrique subsaharienne
Ouganda	Afrique subsaharienne
République centrafricaine	Afrique subsaharienne
République démocratique du Congo	Afrique subsaharienne
République démocratique populaire lao	Asie de l'Est et Pacifique
République-Unie de Tanzanie	Afrique subsaharienne
Rwanda	Afrique subsaharienne
Sao Tomé-et-Principe (en anglais)	Afrique subsaharienne
Sénégal	Afrique subsaharienne
Sierra Leone	Afrique subsaharienne
Somalie	Afrique subsaharienne
Soudan	Afrique subsaharienne

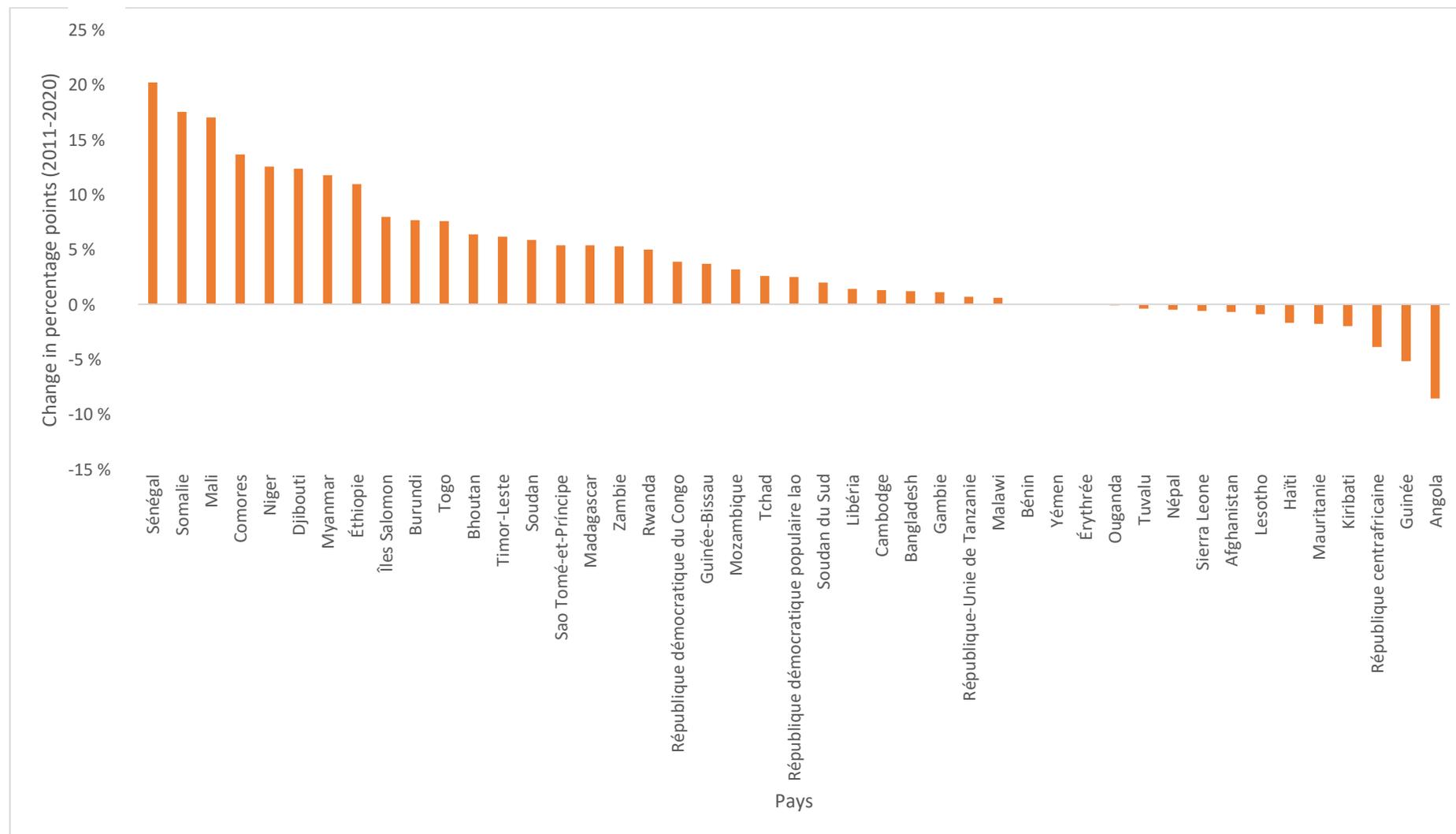
---

<sup>11</sup>Régions de la Banque mondiale

Soudan du Sud  
Tchad  
Timor-Leste  
Togo  
Tuvalu  
Yémen  
Zambie

Afrique subsaharienne  
Afrique subsaharienne  
Asie de l'Est et Pacifique  
Afrique subsaharienne  
Asie de l'Est et Pacifique  
Moyen-Orient et Afrique du Nord  
Afrique subsaharienne

## Annexe 2 : Variation en points de pourcentage du nombre de femmes dans les chambres uniques ou basses des parlements (2011–2020)



### Annexe 3 : Pourcentage de femmes dans les chambres uniques et basses des parlements (2011–2020)

Pays	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Afghanistan	27,7 %	27,7 %	27,7 %	27,7 %	27,7 %	27,7 %	27,7 %		27,0 %	27,0 %
Angola	38,2 %	34,1 %	34,1 %	36,8 %	36,8 %	36,8 %	30,5 %	30,5 %	30,0 %	29,6 %
Bangladesh	19,7 %	19,7 %	19,7 %	19,8 %	20,0 %	20,0 %	20,3 %	20,3 %	20,9 %	20,9 %
Bénin	8,4 %	8,4 %	8,4 %	8,4 %	7,2 %	7,2 %	7,2 %	7,2 %	7,2 %	8,4 %
Bhoutan	8,5 %	8,5 %	6,4 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %	14,9 %	14,9 %	14,9 %
Burkina Faso	15,3 %	15,7 %	15,7 %		9,4 %	9,4 %	11,0 %	11,0 %	13,4 %	6,3 %
Burundi	30,5 %	30,5 %	30,5 %	30,5 %	36,4 %	36,4 %	36,4 %	36,4 %	36,4 %	38,2 %
Cambodge	20,3 %	20,3 %	20,3 %	20,3 %	20,3 %	20,3 %	20,3 %	20,0 %	20,0 %	21,6 %
Comores	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	6,1 %	6,1 %	6,1 %	16,7 %
Djibouti	13,8 %	13,8 %	12,7 %	12,7 %	12,7 %	12,7 %	10,8 %	26,2 %	26,2 %	26,2 %
Érythrée	22,0 %	22,0 %	22,0 %	22,0 %	22,0 %	22,0 %	22,0 %	22,0 %		
Éthiopie	27,8 %	27,8 %	27,8 %	27,8 %	38,8 %	38,8 %	38,8 %	38,8 %	38,8 %	38,8 %
Gambie	7,5 %	7,5 %	7,5 %	9,4 %	9,4 %	9,4 %	10,3 %	10,3 %	8,6 %	8,6 %
Guinée				21,9 %	21,9 %	21,9 %	21,9 %	21,9 %	22,8 %	16,7 %
Guinée-Bissau	10,0 %	14,0 %	14,0 %	13,7 %	13,7 %	13,7 %	13,7 %	13,7 %	13,7 %	13,7 %
Haïti	4,2 %	4,2 %	4,2 %	4,2 %	4,2 %	0,0 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	
Îles Salomon	0,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	6,1 %	8,0 %
Kiribati	8,7 %	8,7 %	8,7 %	8,7 %	8,7 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,7 %
Lesotho	24,2 %	26,7 %	26,7 %	26,7 %	25,0 %	25,0 %	22,1 %	22,1 %	23,3 %	23,3 %
Libéria	9,6 %	11,0 %	11,0 %	11,0 %	11,0 %	11,0 %	9,9 %	12,3 %	12,3 %	11,0 %
Madagascar	12,5 %	17,5 %	17,5 %	20,5 %	20,5 %	20,5 %	19,2 %	19,2 %	15,9 %	17,9 %
Malawi	22,3 %	22,3 %	22,3 %	16,7 %	16,7 %	16,7 %	16,7 %	16,7 %	22,9 %	22,9 %

Mali	10,2 %	10,2 %		9,5 %	8,8 %	8,8 %	8,8 %	8,8 %	9,5 %	27,3 %
Mauritanie	22,1 %	22,1 %		25,2 %	25,2 %	25,2 %	25,2 %	20,3 %	20,3 %	20,3 %
Mozambique	39,2 %	39,2 %	39,2 %		39,6 %	39,6 %	39,6 %	39,6 %	41,2 %	42,4 %
Myanmar	3,5 %	6,0 %	6,0 %	5,6 %	12,7 %	9,9 %	10,2 %	10,2 %	11,1 %	15,3 %
Népal	33,2 %	33,2 %		29,5 %	29,5 %	29,6 %	29,6 %	32,7 %	32,7 %	32,7 %
Niger	13,3 %	13,3 %	13,3 %	13,3 %	13,3 %	14,6 %	17,0 %	17,0 %	17,0 %	25,9 %
Ouganda	35,0 %	35,0 %	35,0 %	35,0 %	35,0 %	33,5 %	34,3 %	34,3 %	34,9 %	34,9 %
République centrafricaine	12,5 %	12,5 %				7,2 %	8,6 %	8,6 %	8,6 %	8,6 %
République démocratique du Congo		8,9 %	8,9 %	10,6 %	8,9 %	8,9 %	8,9 %	8,9 %	12,8 %	12,8 %
République démocratique populaire lao	25,0 %	25,0 %	25,0 %	25,0 %	25,0 %	27,5 %	27,5 %	27,5 %	27,5 %	27,5 %
République-Unie de Tanzanie	36,0 %	36,0 %	36,0 %	36,0 %	36,0 %	36,6 %	37,2 %	37,2 %	36,9 %	36,7 %
Rwanda	56,3 %	56,3 %	63,8 %	63,8 %	63,8 %	63,8 %	61,3 %	61,3 %	61,3 %	61,3 %
Sao Tomé-et-Principe	18,2 %	18,2 %	18,2 %	18,2 %	18,2 %	18,2 %	18,2 %	14,5 %	14,6 %	23,6 %
Sénégal	22,7 %	42,7 %	42,7 %	43,3 %	42,7 %	42,7 %	41,8 %	41,8 %	43,0 %	43,0 %
Sierra Leone	12,9 %	12,4 %	12,4 %	12,1 %	12,4 %	12,4 %	12,4 %	12,3 %	12,3 %	12,3 %
Somalie	6,8 %	13,8 %	13,8 %	13,8 %	13,8 %		24,4 %	24,4 %	24,4 %	24,4 %
Soudan	24,6 %	24,6 %	24,6 %	24,3 %	30,5 %	30,5 %	30,5 %	30,5 %		
Soudan du Sud	26,5 %	26,5 %	26,5 %	26,5 %	26,5 %	28,5 %	28,5 %	28,5 %	28,5 %	28,5 %
Tchad	12,8 %	14,9 %	14,9 %	14,9 %	14,9 %	14,9 %	12,8 %	15,3 %	15,4 %	15,4 %
Timor-Leste	32,3 %	38,5 %	38,5 %	38,5 %	38,5 %	38,5 %	32,3 %	33,8 %	38,5 %	38,5 %
Togo	11,1 %	11,1 %	15,4 %	17,6 %	17,6 %	17,6 %	17,6 %	17,6 %	18,7 %	18,7 %
Tuvalu	6,7 %	6,7 %	6,7 %	6,7 %	6,7 %	6,7 %	6,7 %	6,7 %	6,3 %	6,3 %
Yémen	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,3 %	0,3 %
Zambie	11,5 %	11,5 %	11,5 %	10,8 %	12,7 %	18,0 %	18,0 %	18,0 %	16,8 %	16,8 %

#### Annexe 4 : PMA ayant mis en place des quotas

<b>Pays</b>	<b>Année d'adoption</b>
Afghanistan	2004
Angola	2010
Bangladesh	2004
Burkina Faso	2009
Burundi	2005
Djibouti	2018
Érythrée	2002
Guinée	2010
Haïti	2012
Îles Salomon	2014
Lesotho	2011
Libéria	2014
Mali	2016
Mauritanie	2012
Népal	2007
Niger	2000
Ouganda	1989
République-Unie de Tanzanie	1995
Rwanda	2003
Sao Tomé-et-Principe	2009
Sénégal	2012
Somalie	2011
Soudan	2008
Soudan du Sud	2011
Timor-Leste	2006
Togo	2013

## Annexe 5 : Pourcentage de femmes au sein de l'exécutif (2010–2020)

Pays	2010	2012	2014	2015	2017	2019	2020
Afghanistan	7,4 %	12,0 %	11,1 %	10,0 %	16,7 %	16,1 %	9,7 %
Angola	27,8 %	29,0 %	19,4 %	22,2 %	22,2 %	34,4 %	40,0 %
Bangladesh	16,0 %	14,3 %	6,7 %	6,7 %	6,3 %	8,0 %	7,7 %
Bénin	13,3 %	30,8 %	22,2 %	14,8 %	14,3 %	18,2 %	20,8 %
Bhoutan	0,0 %	0,0 %	10,0 %	10,0 %	10,0 %	10,0 %	10,0 %
Burkina Faso	17,9 %	12,0 %	13,8 %	12,5 %	13,0 %	14,3 %	14,3 %
Burundi	28,6 %	34,8 %	36,4 %	34,8 %	22,7 %	26,1 %	26,1 %
Cambodge	9,7 %	4,9 %	4,7 %	7,0 %	9,1 %	9,4 %	9,4 %
Comores	0,0 %	20,0 %	20,0 %	20,0 %	0,0 %	8,3 %	8,3 %
Djibouti	10,5 %	13,0 %	5,3 %	5,3 %	5,6 %	10,0 %	13,0 %
Érythrée	25,0 %	23,5 %	25,0 %	16,7 %	16,7 %		17,6 %
Éthiopie	7,4 %	9,7 %	13,0 %	12,5 %	10,0 %	47,6 %	47,6 %
Gambie	31,3 %	31,3 %	27,8 %	21,1 %		11,1 %	22,2 %
Guinée	16,1 %	12,9 %	14,7 %	14,7 %	23,3 %	11,8 %	10,8 %
Guinée-Bissau	23,5 %	18,8 %		31,3 %	0,0 %	16,7 %	50,0 %
Haïti	22,2 %	16,7 %	35,0 %	20,0 %		27,8 %	
Îles Salomon	0,0 %	0,0 %	0,0 %	4,3 %	4,3 %	4,3 %	5,0 %
Kiribati	7,7 %	20,0 %	23,1 %	21,4 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Lesotho	31,6 %	36,8 %	21,7 %	21,7 %	18,2 %	14,8 %	7,4 %
Libéria	30,4 %	22,7 %	21,1 %	20,0 %	15,8 %		22,2 %
Madagascar	17,2 %	26,5 %	31,3 %	20,0 %	17,9 %	27,3 %	30,0 %
Malawi	27,3 %	21,1 %	32,0 %	11,1 %	22,2 %	16,7 %	11,1 %
Mali	21,4 %	13,8 %	12,1 %	16,1 %	24,2 %	34,4 %	25,0 %
Mauritanie	23,1 %	11,5 %	13,0 %	26,9 %	30,8 %	31,8 %	20,0 %
Mozambique	25,9 %	27,6 %	28,6 %	28,6 %	23,8 %	28,6 %	42,9 %

Myanmar			2,6 %	5,3 %	5,0 %	3,7 %	3,8 %
Népal	7,7 %	15,4 %		13,6 %	3,7 %	14,3 %	10,5 %
Niger	22,6 %	26,1 %	12,9 %	12,9 %	16,2 %	13,5 %	12,8 %
Ouganda	32,0 %	32,1 %	32,1 %	29,6 %	36,7 %	36,7 %	33,3 %
République centrafricaine	12,0 %	20,7 %		24,1 %	17,4 %	18,2 %	20,0 %
République démocratique du Congo	12,5 %		10,3 %	8,1 %	11,6 %		17,4 %
République démocratique populaire lao	10,3 %	11,5 %	11,5 %	10,3 %	7,4 %	11,5 %	11,1 %
République-Unie de Tanzanie	26,9 %	27,6 %	36,7 %	32,3 %	20,0 %	22,7 %	21,7 %
Rwanda	33,3 %	32,0 %	39,3 %	35,5 %	47,4 %	51,9 %	53,6 %
Sao Tomé-et-Principe	38,5 %	9,1 %	15,4 %	7,7 %	18,2 %	33,3 %	33,3 %
Sénégal	12,9 %	25,0 %	16,1 %	20,0 %	20,0 %	22,9 %	21,9 %
Sierra Leone	8,0 %	7,7 %	10,3 %	6,9 %	13,8 %	18,5 %	17,2 %
Somalie		5,6 %	8,0 %	8,0 %	6,7 %	14,8 %	18,5 %
Soudan	6,3 %	9,1 %	16,1 %	15,2 %	11,4 %	9,5 %	20,0 %
Soudan du Sud		16,7 %	22,7 %	22,7 %	20,0 %	18,8 %	15,6 %
Tchad	6,9 %	12,1 %	15,2 %	13,6 %	14,3 %	25,9 %	25,9 %
Timor-Leste	21,4 %	23,1 %	11,8 %	12,5 %	18,8 %	18,2 %	18,2 %
Togo	14,3 %	22,6 %	21,4 %	20,7 %	20,0 %	16,7 %	24,0 %
Tuvalu	0,0 %	14,3 %	12,5 %	14,3 %	14,3 %	12,5 %	0,0 %
Yémen	5,9 %	8,1 %	8,8 %	9,7 %	5,4 %	6,5 %	6,3 %
Zambie	16,7 %	11,8 %	15,0 %	20,0 %	33,3 %	30,0 %	32,3 %

## Annexe 6 : Variation en points de pourcentage du nombre de femmes au sein de l'exécutif (2010–2020)

